



INTERVENTION DE MADAME ISABELLE FALQUE-PIERROTIN

Présidente de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL – France)

Secrétaire général de l'AFAPDP

10^{ème} anniversaire de l'AFAPDP

11 décembre 2017, Paris

Monsieur l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,
Monsieur le président de l'AFAPDP, Cher Jean-Philippe,
Madame et Messieurs les vice-présidents de l'AFAPDP,
Mesdames et Messieurs les présidents des autorités de protection des données,
membres de l'AFAPDP,
Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers invités

C'est une joie de vous retrouver tous réunis ici, au sein de la maison de la Francophonie. Je remercie chaleureusement l'Administrateur de l'OIF et, à travers lui, la Secrétaire générale, pour cette invitation qui témoigne de l'amitié qui lie nos deux organisations.

Le Président de l'AFAPDP vous a exposé le riche bilan des 10 années d'activités de l'AFAPDP et je le remercie de ces mots sympathiques pour toute notre communauté. 10 ans, un anniversaire assez symbolique unissant le 1 et le 0, particulièrement topiques dans notre univers numérique.

10, un nombre considéré comme le plus parfait des nombres, parce qu'il contient l'Unité qui est au début de tout et le zéro, symbole de la matière et du Chaos, duquel tout est sorti; il comprend donc dans sa figure le commencement et la fin, la vie et le néant.

C'est bien ce que nous célébrons aujourd'hui, le lancement d'une voie singulière, celle de l'approche francophone de la protection des données; mais aussi, les questionnements internes auxquels elle fait face, les concurrences régionales et internationales qui peuvent se manifester; en somme, sa confrontation au réel!



Je voudrais m'arrêter un instant avec vous sur cette voie francophone singulière et le choix que nous avons fait de vous proposer cet après-midi un exercice littéraire pour cette occasion particulière.

Comme généralement l'OIF, nous poursuivons l'objectif « pour la consolidation de l'État de droit » et « la promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'Homme », pour citer les termes de la Déclaration de Bamako. Nous le faisons chacun dans nos domaines respectifs, mais en ayant toujours à cœur de faire rayonner les valeurs humanistes qui nous réunissent dans « ce vaste pays sans frontière » qu'est la francophonie. Ces valeurs humanistes sont celles qui considèrent que l'homme ne peut être réduit à sa dimension marchande et que la protection des données, même si elle constitue de plus en plus un enjeu économique, est avant tout une certaine vision de la personne humaine.

Ceci n'est pas un débat théorique ! J'intervenais encore il y a quelques jours à l'Assemblée nationale et certains participants se déclaraient favorables à ce que les individus deviennent propriétaires de leurs données et qu'ils puissent ainsi les vendre et en obtenir une juste rétribution. Ils arguaient que finalement, le numérique et les biotechnologies allaient inéluctablement justifier cette évolution, celle-ci affectant également le corps humain, celui-ci d'ailleurs de plus en plus appareillé par des prothèses numériques.

Ce débat est mondial et il est important d'y participer.

La francophonie défend une vision différente de la donnée, faisant de la protection un droit fondamental, un droit de la dignité humaine, permettant même aux autorités de dire chacune dans leurs pays, que la protection des données est la première des droits-libertés, en ce qu'elle conditionne l'exercice des autres libertés comme la liberté d'aller et de venir, celle de s'exprimer, de se rassembler.

Concrètement, dans la période récente, nous avons vu que les nouveaux outils de communication pouvaient être des instruments au service de la transformation de la société, des outils d'émancipation. Ils ont permis d'organiser la contestation, comme



en Tunisie, ou ont favorisé des mobilisations sans précédent, comme en Egypte. Dans d'autres contextes, ils sont un moyen de relayer les réalités du terrain (Syrie). Mais nous voyons aussi que ces outils peuvent donner lieu aussi à de la surveillance par les gouvernements, voire à de la manipulation des masses via les fake news.

Dans un tel contexte, la protection des personnes à l'égard du traitement de leurs données personnelles est un enjeu central qui a des conséquences majeures sur l'exercice de beaucoup de nos libertés publiques.

Pour ma part, je crois même que ce droit de la protection des données, par son degré de généralité est un droit d'infrastructure, un « droit système » organisant la dimension sous-jacente de l'univers numérique. Il aurait toute sa place dans des principes de gouvernance mondiale de l'infrastructure internet même.

Il est un autre message que l'AFAPDP souhaite faire entendre, c'est qu'il est possible de concilier ce haut niveau d'exigence tout en créant un terreau favorable à l'innovation et au dynamisme économique. Nous défendons la vision selon laquelle innovation et protection peuvent marcher de pair, la protection des données aidant à la création d'un cadre de confiance favorable à l'investissement et au développement des activités économiques

Je suis heureuse car c'est un message qui devient chaque jour plus audible et, surtout, qui trouve une traduction concrète dans le droit et dans les faits. Dans le droit européen par exemple, avec l'entrée en vigueur imminente du RGPD et qui fait ce pari de l'investissement dans la protection ; dans les faits avec l'émergence d'une communauté de l'innovation au sein de laquelle les francophones réalisent de grandes choses. Je pense par exemple à l'initiative *Techfugees*, créée par une jeune pousse française, qui rassemble des membres de la communauté « tech » pour proposer des réponses innovantes aux problématiques que rencontrent les personnes migrantes et les réfugiés. Je pense également à Adama Sawadogo et au bracelet "Icivil" qu'il a créé et qui va peut-être contribuer à améliorer l'état-civil au Burkina Faso, où le dispositif est testé, et au-delà.



Naturellement, les valeurs et les enjeux que je viens de vous exposer doivent être lus à la lumière de ce qu'est l'espace francophone aujourd'hui et de ce qu'il sera demain. Jean-Philippe Walter a parlé de la nécessaire croissance de l'association dans les années à venir. La Francophonie irrigue cinq continents et ses principaux leviers basculent vers les Suds : en 2050, cet espace pourrait regrouper jusqu'à 770 millions de personnes, dont plus de 20 millions rien que dans la ville de Kinshasa !

Il appartient donc aux pays qui portent cette croissance démographique de relayer le message politique fort qui est le nôtre et ce d'autant plus que ce sont les mêmes pays qui incarnent les marchés porteurs de croissance pour les entreprises du numérique.. C'est leur engagement dans la promotion de nos idéaux, qui fera la différence pour bâtir les sociétés numériques de demain. A cet égard, l'élection de Marguerite Ouédraogo au sein du Comité exécutif de la conférence internationale est un signal fort mais ce n'est que la première étape d'un processus au plus long cours, au sein duquel l'AFAPDP entend être un moteur.

Alors maintenant pourquoi faire venir des écrivains aujourd'hui ? Léopold Sédar Senghor disait « la Francophonie est culture ». L'AFAPDP a souhaité, pour ce dixième anniversaire, donner la parole à des écrivains, afin de faire « un pas de côté » du juridique et de rendre hommage à ce qu'est la Francophonie : un espace au sein duquel s'épanouissent des cultures multiples. Ce dialogue ouvert entre trois auteurs nous permettra, j'en suis sûre, d'appréhender différemment et de façon plus « incarnée » les enjeux de la protection de la vie privée.

L'immersion de nos sujets dans la culture et dans l'imaginaire des uns et des autres est en effet essentielle. Trop souvent, nos préoccupations sont vues comme théoriques, techniques, sans écho charnel dans les sociétés. Nous avons du mal à faire jaillir des images, des récits et donc à convaincre de la justesse de nos thèses. Face à cette inertie, le rouleau-compresseur des données peut avancer sans contestation et sans analyse critique. Or l'enjeu qui est face à nous est assez clair : comment former des citoyens numériques éveillés qui ne se laissent pas « dévorer » par leurs données. Condorcet disait que la République a besoin de citoyens indociles !



L'espace numérique francophone peut aider à ce choc culturel qui fasse prendre à chacun la pleine mesure de l'enjeu de la protection des données personnelles.

Il y a eu une prise de conscience dans tous nos pays, mais encore insuffisante !

Un référentiel commun sur l'éducation au numérique a par exemple été adopté à Marrakech en 2016.

Mais, aujourd'hui encore, il n'est pas rare d'être confronté à ce discours, toujours aussi déconcertant : « je n'ai rien à cacher ».

Mais l'intimité n'est pas seulement la possibilité de cacher des secrets, honteux ou pas.

L'intimité est une conquête, politique, philosophique, sociétale qui est passée en Europe par de nombreuses étapes: l'inviolabilité des correspondances consacrée par la Révolution française, l'urbanisation qui va favoriser une intimité domestique.

C'est parfois une reconquête à mener : dans la Roumanie de Ceausescu, les oreilles de la *Securitate* étaient présentes jusque dans les chambres à coucher des citoyens. 1,5 million de dossiers de surveillance sont encore là pour en témoigner à Bucarest, presque 30 ans après. Les régimes autoritaires n'admettent pas que persiste l'espace intime, c'est aussi à cela qu'on les reconnaît.

Certains estiment que cette conquête de l'intimité ne constitue qu'une courte parenthèse qui a vocation à se refermer. Ils mettent en avant d'autres cultures, plus collectives. Ils soulignent l'appétence des jeunes générations, et pas seulement, pour l'exposition de soi, Facebook ne cesse de croître -plus de 2 milliards en 2017.

Sur tous ces sujets, encore un fois, la question n'est pas seulement juridique mais culturelle, philosophique ou politique. Elle doit se nourrir d'analyses, de ressenti, de convictions. Pour toutes ces raisons, nous avons souhaité donnée la parole à des auteurs, afin qu'ils nous livrent leur vision du sujet et nous les entendrons dans un instant.

Voilà, mes chers amis, ces quelques mots à l'occasion de notre anniversaire commun. Je vous remercie encore d'être là et d'apporter votre soutien et votre travail à l'AFAPDP. Je vais maintenant laisser la parole à notre hôte, M. Adama Ouane mais



avant cela, je ne résiste pas au plaisir de vous faire entendre la voix d'un grand chanteur francophone qui nous a quitté récemment, Johnny Halliday et qui résonne particulièrement aujourd'hui.

La liberté pour moi

C'est l'air que je respire

C'est la terre, c'est le ciel

C'est le cri des oiseaux

C'est vivre dans la rue

(Johnny Halliday : ne tuez pas la liberté)